

Itinérance : La table est mise

Jimena Michea, coordonnatrice du Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ)

Pierre Gaudreau, directeur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Dans le cadre de sa Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement qui sera doublé à terme et qui atteindra 2 milliards \$ au total pour la décennie 2019-2028. Quelle orientation donnera-t-il à cet investissement plus que nécessaire ? Cette importante décision est attendue sous peu.

Le 19 mai dernier, le rapport du Comité consultatif sur l'itinérance, formé par le gouvernement canadien, était rendu public. Comme membres de ce comité nous avons émis une note divergente dans ce rapport qui privilégie une approche ciblant les personnes en situation d'itinérance chronique et basée sur une offre de logement avec accompagnement. Cette orientation inspirée de l'approche *Housing first* est au cœur d'une stratégie canadienne qui vise à mettre fin à l'itinérance.

En 2015, en imposant *coast to coast* l'approche *Housing first*, le gouvernement Harper a affaibli la diversité des pratiques mise en place depuis de nombreuses années et a entraîné d'importantes conséquences qui ont concrètement affectées de nombreuses personnes en situation d'itinérance et à risque de l'être. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement Trudeau a accru les fonds pour la lutte à l'itinérance et a permis partiellement de réparer les pots cassés.

L'enjeu est de taille pour la lutte à l'itinérance et dépasse les sommes prévues. L'impulsion que donne le gouvernement fédéral depuis 1999 est déterminante dans les actions qui se mènent au Québec et sera grandement significative dans la poursuite de cette lutte.

Pour une approche globale

La pauvreté, le coût des logements, des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, la faiblesse des réseaux personnels s'entrecroisent pour créer et entretenir l'itinérance. La complexité du phénomène de l'itinérance oblige à adapter à la multitude de réalités vécues et à prendre en compte l'ensemble des dimensions de la vie de la personne.

Des actions sont menées en ce sens, améliorent et sauvent des vies. Le travail de rue, le soutien à la sortie des centres jeunesse et du milieu carcéral, le développement de logements sociaux, l'accès au chèque d'aide sociale et à la carte d'assurance maladie, l'accompagnement à la cour en sont autant d'exemples qui illustrent la richesse des interventions de lutte à l'itinérance.

Cette diversité de causes qui appellent une diversité d'actions a également été reconnue par le gouvernement du Québec, du Cadre de référence adopté sous les Libéraux en 2008 à la Politique nationale de lutte à l'itinérance adoptée sous le PQ en 2014.

La politique adoptée au Québec, se nomme à juste titre *Pour éviter la rue et en sortir*, identifiant toute l'importance de la prévention. Elle interpelle à raison une dizaine de ministères pour des actions en pauvreté, santé et services sociaux, insertion, judiciarisation et logement.

La situation dans nos villes et au Québec en général est loin d'être rose, en itinérance beaucoup reste à faire. Mais l'approche globale privilégiée et les actions qui en ont suivi ont permis en partie de contrer le développement de l'itinérance. Quand on regarde la situation à Toronto, où les 5500 places en refuges, cinq fois plus qu'à Montréal, ne suffisent pas à la demande, cela permet de reconnaître toute l'importance de la prévention, du développement de logements sociaux, des actions négligées dans la Ville-Reine.

Une souplesse nécessaire

Depuis 1999, les investissements fédéraux en itinérance ont permis la mise en place d'un exercice exceptionnel et unique dans l'octroi des fonds fédéraux, celui du plan communautaire. Dans chaque communauté, les organismes communautaires, la ville et le réseau de la santé identifiaient les besoins, les priorités et recommandent l'affectation des fonds fédéraux de cet exercice de priorisation régionale.

La flexibilité de ce modèle a permis à chaque région de faire des choix adaptés et complémentaires avec les ressources en place.

À Québec, il a été collectivement décidé de ne pas augmenter le nombre de lits d'urgence qui était, à ce moment, jugé suffisant et plutôt de renforcer l'accompagnement des personnes tant en prévention qu'en réduction de l'itinérance. Plusieurs pratiques ont donc pu être consolidées telles que de

l'hébergement pour les jeunes mineurs, des centres de jour, de l'accompagnement en logement et, ainsi, déployer un continuum de services efficace.

À Montréal, l'affectation locale des fonds a aussi permis de grandes choses, passant de l'amélioration des capacités de différents hébergements, à celle d'organismes tels CACTUS et l'Itinéraire, le travail de rue, l'accompagnement ainsi que la réalisation de plus de 1200 logements sociaux ont aussi été appuyés par l'aide fédérale.

Pour réduire l'itinérance

Le gouvernement fédéral s'est fixé comme objectif de réduire l'itinérance de 50%. Ce dernier fait écho aux critiques de l'ONU sur la croissance de ce phénomène au Canada. Cet ambitieux objectif doit toutefois permettre de déployer une stratégie de lutte qui rend possible aux communautés l'adéquation des services avec les réalités vécues sur le terrain. Afin de prévenir et réduire l'itinérance, la nouvelle stratégie de lutte à l'itinérance doit soutenir la prévention sous différentes formes et reconnaître l'importance d'une diversité d'approches en permettant les déploiements de pratiques adaptées pour prévenir et réduire l'itinérance.